

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 87

Artikel: Aménagement du territoire : un problème politique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Introduction du référendum obligatoire. Les votations fédérales seraient semestrielles ou bisannuelles.
7. Création d'un tribunal constitutionnel, garant de la constitutionnalité des lois.
8. Les lois ne devraient être fondées que sur un seul article constitutionnel.
9. Les impôts directs aux Cantons, indirects à la Confédération.
10. Suppression des impôts directs sur la fortune.
11. Droit de vote pour les femmes.

La bataille de la presse en Suisse-allemande: Comment s'introduire dans le parc de la Télévision?

Qui dit « presse » pense par la vertu d'une vieille image d'abord à la presse quotidienne. Le journal de chaque jour dispose en sa faveur au moins de ce préjugé sentimental et ancien. Pourtant, cette image de coin du feu est trompeuse. Dans les flots périodiquement imprimés les quotidiens et les journaux ne représentent qu'une faible part. M. Thommen, dans son étude sur « La presse suisse dans la société moderne » (1967, édition Orell Füssli) recense 490 journaux représentant un tirage total de 4,7 millions d'exemplaires. Mais les illustrés, avec 88 titres seulement, sont répandus à 4,6 millions d'exemplaires. Laissons de côté les montagnes de la presse dite spécialisée (journaux de syndicats, du Touring, des Coopératives, etc.) : 14 millions d'exemplaires ! Né retenons que ces deux plateaux de la balance où l'on voit les illustrés équilibrer la presse d'information. On sait d'ailleurs que, dans la course à la publicité, les grands concurrents des quotidiens ne sont pas la T.V., mais les magazines.

Ces rapports de force permettent de mieux comprendre la bataille d'imprimés dont la Suisse allemande est l'enjeu et la force d'un des antagonistes.

Escarmouches

Depuis, que « *Blick* » est devenu premier journal suisse par le tirage, la guerre fut ouverte. Le lancement du quotidien « *Neue Presse* » fut décidé pour contrer « *Blick* »; Ringier, de son côté prit en mains la « *Weltwoche* »; des licenciements de rédacteurs en chef, Bigler (*Weltwoche*), Morf (*Sie und Er*), alimentèrent de surcroît la chronique.

L'épisode le plus récent est la campagne de presse, menée contre le groupe Ringier-Frey par la « *National Zeitung* », coéditrice de « *Neue Presse* », relayée par la presse catholique, « *Vaterland* », qui sort à Lucerne. Les articles s'intitulent assez pompeusement « Radiographie du groupe Ringier ». C'est ce que nous appellerions à D.P. une bonne description critique d'un secteur du monde des affaires. Il est cocasse, un peu, de voir de grands journaux, radical et conservateur, découvrir le genre parce qu'il s'agit d'un concurrent. L'industrie, le commerce et la finance offrent pourtant d'autres sujets, qui permettraient de dessiner de subtils organigrammes.

Maintenant que sonne l'heure des vérités, quelles révélations ? On fit grand bruit parce que le groupe Ringier contrôle une filiale allemande « *Internationale Presse* » qui, entre autres choses, livres de poche, illustrés, etc., sort des revues de filles à nichons, mais, semble-t-il, plutôt dans le style érotique opérette viennoise, avec robes à bretelles et seins ronds, pour autant il est vrai que l'on puisse juger sur l'échantillon que reproduit le « *Vaterland* ». L'indignation vertuiste est telle que nos confrères allemands en font des jeux de mots en français. Après les explications peu convaincantes de Ringier sur cette *Sex-Literatur*; ils commentent avec ce sous-titre : « Qui sex-cuse, s'accuse ! Ach !

Plus intéressant le catalogue des journaux édités par

le groupe. Il comprend, précisons-le, deux sociétés. Les éditions Ringier d'une part, les éditions Jean Frey d'autre part.

Catalogue

Editions Ringier, titres et tirage :

Schweizer Illustrierte	213 746
Sie und Er	126 354
Allgemeine	152 716
Blatt für Alle	129 645
Illustrié	123 042
Ringier Unterhaltungsblätter	331 054
Tele	100 000

Tirage total 1 176 557

Editions Ringier/Jean Frey :

ou bien les deux éditeurs ont fondé une nouvelle société, comme l'A.G. für Presse Erzeugnisse, ou bien ils ont pris chacun des participations majoritaires ou déterminantes dans les sociétés éditrices.

Blick	208 000
Weltwoche	115 645
Annabelle	112 746

Tirage total 436 391

Editions Jean Frey :

Sport	62 245
Züri-Leu (feuille gratuite, payée par la publicité et dont on arrose l'agglomération zurichoise)	281 000

Tirage total 343 245

Au total (si l'on peut additionner des hebdomadaires et des quotidiens), 2 millions d'exemplaires pour le groupe, ou 1,2 exemplaire par ménage suisse, ou, en raison de la prédominance alémanique, 1,6 exemplaires par ménage, en Suisse alémanique. Et le lancement d'un nouveau journal du soir « *L'Express* » est confirmé pour cet été. Il améliorera la moyenne. Plus fort que Springer, qui passe pour détenir un monopole sur la presse allemande ! D'où le jeu de mots à la mode : Ringier-Springer.

Mais on est loin du monopole. Les éditions Ringier ont fait remarquer que ses adversaires directs ne manquaient pas de poids. Ringier prétend affronter une coalition Hagemann-Coninx, qui contrôle ou participe aux affaires suivantes.

Hagemann : *National Zeitung*, *Neue Presse*, *Schweizerische Finanz-Zeitung*, *Baslerstab*, *Publicitas*.

Coninx : *Tagesanzeiger* (2^e tirage suisse), *Neue Presse*, *Regina-Verlag*, *Fortuna-Vie*, etc.

Ces précisions sont intéressantes. Mais l'essentiel n'est pas là. L'original, ce sont les luttes que se livrent les éditeurs pour tenir les couloirs de la Télévision ou s'assurer l'exclusivité de certaines agences. Sur ces deux points, il serait intéressant de pousser l'enquête, mais voici le dossier tel que le présente la *National Zeitung*.

Ringier et l'agence U.P.I.

U.P.I. (United Press International) est l'agence d'information la plus importante du monde occidental. En Suisse, son plus gros client, les éditions Ringier; c'est dans l'ordre des choses ! Qui pourrait prétendre représenter un tirage global de plus de deux millions d'exemplaires. Aussi Ringier verse à U.P.I. annuellement des droits pour un montant global de quelque 400 000 francs.

U.P.I. ne transmet pas seulement des dépêches, mais encore par le canal d'Unifax des images photographiques, dont Ringier s'est assuré l'exclusivité jusqu'en 1970. Cela ne signifie pas que la société « *Ringier-Bilderdienst* » reçoit seule, en Suisse, le matériel d'U.P.I., mais c'est Ringier qui décide avec qui l'exclusivité sera partagée, ce qui met cette société dans une position de force à l'égard d'autres confrères. Parmi les journaux les plus importants qui reçoivent, après accord avec Ringier, le service Unifax, relevons : le *St-Galler Tagblatt*, *Tribune de Lausanne*, *Feuille d'Avis de Lausanne*, *La Suisse*, *Der Bund* et... *Blick*.

Mais le client le plus important, c'est la télévision suisse. Tous les téléspectateurs ont remarqué, en effet, la consommation considérable que fait la télévision d'images fixes. Jusqu'à seize par jour. Or, pour ce service d'une extrême importance, la Télévision

ne paierait que des sommes dérisoires, dérisoires si l'on tient compte de son « tirage » pour l'ensemble de la Suisse. 4200 francs par mois; le *St-Galler Tagblatt* (environ 20 000 exemplaires), 4500 francs. Edifiante comparaison ! Mais cette générosité n'est pas gratuite. Voyez la suite !

La presse télévisée

On sait que la Société suisse de radiodiffusion publie des hebdomadaires quasi-officiels. C'est l'AGRAP, AG für Radio-Publikationen qui en assume la responsabilité. Elle publie en Suisse alémanique *Radio-TV* qui tire à 185 000 exemplaires. Or par un contrat de très longue durée, Ringier s'est assuré l'impression de cet hebdomadaire. C'est donc une très grosse affaire. De surcroît Ringier a lancé un journal concurrent « *Tele* » auquel l'AGRAP s'est intéressé. Ainsi deux périodiques, qui se disputent la même clientèle, sont imprimés sous le même toit.

La télévision par son pouvoir attire les affaires. Elle s'est mise au service de la publicité de marques; elle fait vivre toute une presse. En principe elle est neutre, mais comment ses dirigeants pourraient-ils oublier les incidences économiques de leurs décisions ?

Les exclusivités d'agences, les couloirs de la TV, voilà qui mérite de retenir l'attention. Pour le reste, que Ringier soit lié à plusieurs branches du capitalisme suisse, à Jelmoli, à Landis et Gyr, aux Landolt, etc... peu nous indigne ! C'est une société qui fait des affaires, comme d'autres. Les vertuistes feignent de trouver une odeur à son argent. Mais ils n'ont pas toujours le nez aussi fin.

Aménagement du territoire: un problème politique

Le nouvel article constitutionnel sur l'aménagement du territoire fait la navette entre les deux Chambres. Le « *Journal de Genève* » a profité de l'actualité du sujet pour interroger M. Peyrot, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics.

Les déclarations du magistrat genevois confirment ce que nous avons dit souvent. L'aménagement du territoire dépend de la volonté politique des cantons. Une preuve : Genève possède depuis 1952 un article de loi qui a entraîné la création de zones strictement agricoles, recouvrant le 63 % du territoire genevois, non compris les 9 % de forêts, ce qui a permis d'éviter l'éparpillement de la construction à travers la campagne. Cet article de loi a été voté en même temps que la loi d'application de la loi fédérale du 12 juin 1951 sur le maintien de la propriété foncière rurale. Genève fut le seul canton qui ait saisi l'occasion de lier les deux choses. Certes, ajouterons-nous, Genève réussit à légitimer jadis dans des circonstances particulièrement favorables. C'était l'après-guerre, la crise immobilière, les institutions internationales cherchant leur second souffle. Une loi, créant des zones fort restrictives, ne heurtait pas de front les intérêts immobiliers; Genève a su légitimer en période pré-séculaire. Aujourd'hui, il serait difficile d'aller aussi loin sans risquer le recours de droit public. D'où la raison d'être de la modification constitutionnelle fédérale; elle doit permettre à chaque canton de légitimer dans la sécurité du droit. Genève ne compte pas moins de sept zones d'urbanisme. Elles vont de l'ancienne Genève, la ville historique, à la zone agricole, en passant par la zone industrielle, la zone résidentielle, la zone urbaine, etc. Mais les zones sont rigides. Elles ne permettent pas de répondre aux exigences de la croissance démographique qui fut à Genève extraordinairement forte. Certes, théoriquement, les zones urbaines auraient été suffisantes; mais beaucoup de propriétaires ont préféré conserver non construire leurs terrains, par goût de la théâtralisation. Il a donc été nécessaire de prévoir des déclassements, sous conditions. Or le déclassement d'un terrain pose deux problèmes, que M. Peyrot n'a pas étudiés.

Aménagement (suite)

Premièrement, dans les zones qui seront livrées à la construction, l'équipement du quartier nouveau (routes, égouts, école, espace vert) va coûter très cher à la collectivité. L'Etat se protège en instituant une taxe d'équipement, proportionnelle aux frais qu'il devra supporter. C'est une utile répartition des charges. Mais elle ne résout pas tous les problèmes. Comment les frais supportés par les propriétaires privés seront-ils reportés sur les futurs locataires ? Quelle qualité de construction offriront-ils ? Quels équipements sociaux ? Mais une politique énergique devrait permettre de résoudre ces questions. D'une part l'Etat et le Grand Conseil sont maîtres des déclassements ; ils peuvent donc les subordonner à des conditions précises, agréées après négociations par les futurs constructeurs ; d'autre part, l'Etat peut faire des achats plus nombreux qui le rendent maître des terrains à déclasser.

M. Peyrot esquisse, un peu vaguement il est vrai, une politique de ce type. « J'ai toujours proposé au Grand Conseil, auquel la décision appartient, des déclassements qui concernaient des terrains dont l'Etat était propriétaire ou copropriétaire ou encore dont les constructeurs étaient connus et présentaient leurs projets au grand jour ».

Deuxième difficulté : le système des zones n'exclut pas la spéculation. En effet, dès qu'un terrain sera déclassé et équipé, il prendra une plus-value considérable. Mais le vendeur anticipe cette plus-value. Des terrains non encore déclassés ou équipés sont vendus avec d'énormes bénéfices. M. Peyrot propose : « l'évaluation de la somme que touche le propriétaire-vendeur du terrain devrait être basée sur la valeur de ce terrain tel qu'il est, avant qu'il ait acquis une plus-value de par son équipement et son déclassement ». Mais, dans sa bouche, ce n'est qu'un vœu pie.

En effet, si de telles spéculations sont à déplorer, c'est que la politique de déclassement est encore trop généreuse et soumise à des conditions insuffisantes ; cela signifie aussi que l'Etat n'est pas dans une mesure assez grande propriétaire des terrains. Une action plus rigoureuse devrait donc être possible. Mais ce qui importe de remarquer : c'est que Genève a pu aller très loin déjà, que sur cette voie il serait possible d'aller plus loin encore, que l'Etat de Genève est, aujourd'hui, seul armé pour le faire. Cette avance par rapport aux autres cantons, Genève la doit à une tradition qui lui a donné le sens de l'urbanisme, tradition qu'ont incarné avant-guerre l'architecte cantonal Martin, après-guerre l'architecte cantonal Maret et les juristes du Département des travaux publics. Ajoutons aussi que Genève est seul canton suisse avec Bâle-Ville à posséder une loi sur le remaniement foncier urbain (1964), malheureusement, jusqu'à ce jour elle n'a pas été appliquée par peur d'un recours de droit public ; et pourtant il faudra bien l'utiliser pour entreprendre la reconstruction du quartier des Grottes.

Le problème, on le voit, n'est pas seulement juridique, mais aussi politique, dépendant d'ailleurs non seulement des politiciens, mais des cadres administratifs.

Universités : la droite se démasque

Le projet d'aide aux Universités suscite une opposition toujours plus marquée. Le Vorort, par ses bureaux de documentation, a formulé ses réserves. L'Union suisse des arts et métiers n'a pas caché, elle, son opposition, allant jusqu'à brandir la menace du référendum.

Aujourd'hui le bureau de presse Rudolf Farner entre en jeu. On sait qu'une de ses activités consiste à écrire, sur commande, des articles mis à disposition de la presse. Des plumeurs tartinent sur tout sujet. Parfois le texte est confié à un spécialiste. Vous trouvez dans ce bulletin, par exemple, des textes concernant la défense nationale, qui sont sur papier

blanc, la protection des eaux, papier vert, l'économie, papier bleu.

Voici quelques titres et résumés :

« Le Mouvement contre l'armement atomique et le Conseil fédéral (Article : 57 lignes dactylographiées) : Le Mouvement contre l'équipement atomique renonce à procéder à sa marche de Pâques. Il motive son attitude en prétendant avoir largement atteint son but. En réalité, il tire les conséquences de l'échec des « manifestations politiques pédestres ». Qui paie ce genre de prose ?

« Le secret bancaire répond au besoin de discrétion (article : 28 lignes dactylographiées) : Le secret bancaire en Suisse vaut mieux que sa réputation ».

Qui paie cet article de réhabilitation ?

« La salle de bains à travers les âges (article avec deux clichés : 82 lignes dactylographiées) : L'art et la manière de se baigner : le reflet de la culture ». Il faudrait voir les clichés !

Feuilleter ce bulletin, c'est une sorte d'amusement. Mais, en février 1968, surgit un nouveau sujet, « l'aide aux Universités ». L'apparition de ce nouveau thème est révélatrice.

Le « papier » est un admirable exemple de démagogie contre l'argent gaspillé, contre les subventions, contre l'augmentation des impôts. Nous le publions intégralement à titre documentaire.

Mais qui paie ?

Préparer déjà à ce stade-là une campagne de presse, et engager des frais importants signifie que l'on veut pousser loin l'obstruction. Or, si elle triomphait, l'Université serait perdante, mais aussi et tout particulièrement les cantons romands, Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel. L'enjeu est considérable. Dans cette perspective, on appréciera mieux la prose du bureau Farner. D'ailleurs la qualité de la traduction révèle à elle seule combien l'on se soucie des intérêts romands. Qu'en juge !

Le texte du bureau Farner contre l'aide aux Universités

« Le projet de loi publié par le Conseil fédéral en fin d'année, en matière de promotion aux études universitaires a suscité un écho retentissant. Ce projet de loi agréé de ceux qui bénéficient de ses effets suscite cependant une hésitation sérieuse dans divers milieux.

« L'avenir de notre système d'études et de recherches, et par conséquent, sur le plan international, d'une économie en mesure de faire face à la concurrence, implique l'utilisation rationnelle de nos ressources financières limitées. Aujourd'hui plus que jamais, nous ne pouvons pas gaspiller nos moyens. Or, ce projet de loi risque de nous placer devant ce danger. Il est vrai que le Conseil suisse de la science doit élaborer une politique d'études supérieures, dont la réalisation dépendra, en premier lieu, de la Conférence universitaire. Les bénéficiaires de subventions, c'est-à-dire les représentants intéressés, auront donc eux-mêmes à statuer sur l'emploi justifié des moyens mis à disposition. Une duplicité onéreuse devrait être évitée par une collaboration volontaire des universités entre elles. Ce fédéralisme coopératif ne s'est pas avéré efficace jusqu'ici, preuve en soit notre réseau national de routes.

« Un deuxième argument d'importance est le problème des conséquences financières. Le Parlement et le peuple suisse doivent accepter une loi prévoyant des dépenses supérieures à un milliard de francs durant les années de 1968 à 1974. Et ceci, bien que les recettes indispensables soient aléatoires et qu'un développement de notre économie à l'abri de l'inflation nécessitant une égalisation budgétaire indispensable, ne peut être obtenu que par des augmentations d'impôt. De plus, le montant des subventions pour les périodes ultérieures à 1974 sera fixé par simple ordonnance fédérale, excluant le référendum.

« L'application du projet de loi place le Parlement devant une tâche délicate. De sa décision dépendra l'ensemble du système d'études et de recherches. C'est la raison pour laquelle il faut prendre au sérieux les objections émises dans divers milieux. Conscients des responsabilités l'on peut même se demander s'il ne serait pas préférable de prolonger l'état actuel

des choses au lieu de précipiter l'acceptation d'un projet qui devrait de toutes façons être adopté sans modification par les Chambres, pour entrer en vigueur dès 1969.

« Ce procédé ne saurait être un blâme en raison de l'importance du problème. Au contraire, il en résulte un gain de temps, permettant de trouver une solution valable, en rapport avec les impératifs d'une politique moderne dans le domaine scientifique et de recherches.

Qui paie ce mauvais français ?

Minute, «Crapouillot»

Il y a deux ans mourait Jean Galtier-Boissière, fondateur du « Crapouillot », revue née dans les tranchées de la guerre de 14. Le Larousse rappelle d'ailleurs qu'un crapouillot est un petit mortier fort utilisé, paraît-il, à l'époque.

Féroce mais sans attaches, Galtier a bombardé sans relâche les conformismes des deux après-guerre. Praïs cancellier, toujours percutant, il touchait à tous les secteurs de l'actualité, mais la sexualité demeurait l'un de ses domaines favoris d'investigations. Son office du livre publiait de nombreux ouvrages plus légers qu'audacieux, illustrés, galants.

L'éditeur Jean-Jacques Pauvert pouvait donc faire figure d'héritier sinon naturel du moins logique. Il le devint effectivement en mars 1966 au moment où sortait le dernier numéro de l'ancienne série : les élections présidentielles de 1965, numéro spécial dû à Jean-François Revel et à Michèle Cotta. Dès l'été, ce fut l'amorce d'une formule nouvelle dans une présentation typographique résolument moderne, avec trois colonnes de textes au lieu de deux. En juin, parut un numéro sur les Pompes funèbres. Un programme ambitieux était annoncé : numéros spéciaux sur les Suédois, l'automobile, les notaires, l'éducation nationale, les femmes, les Américains, les scandales immobiliers, les Anglais, le chauvinisme. En août, les Suédois étaient au rendez-vous, puis on s'écarta du programme.

En octobre, ce fut un numéro sur le L.S.D. et en décembre, le dernier, sur l'affaire Ben Barka.

Sujets à peine insolites, numéros sérieux, bien documentés, de grande allure parfois. Mais, point d'insolence et d'inconvenance.

Le ton ne plut-il pas ? La clientèle qu'accrochait Galtier fut-elle infidèle ?

Toujours est-il que 1967 fut l'année du silence, de l'éclipse. Pauvert se désintéressait de l'affaire. Adieu femmes, autos, Américains, notaires !

Malgré des rumeurs persistantes, le « Crapouillot » n'avait pas définitivement passé l'arme à gauche. Il allait même la passer à l'extrême-droite.

En effet, on apprenait bientôt que la Société d'éditions parisiennes associées autrement dit « Minute », l'hebdo anti-gaulliste et « Algérie française » avait repris le magazine.

Le numéro un de la nouvelle série vient de sortir : « Le Petit de Gaulle illustré ». On en est revenu à la présentation traditionnelle, au vieux titre, aux deux colonnes de textes, à l'acidité corrosive.

Seul, le sous-titre est différent. Galtier qualifiait sa revue de « magazine libre ». La nouvelle équipe en est à « magazine non conformiste ».

Là où le ton sérieux a échoué il n'est pas sûr que le non-conformisme y trouve un sort meilleur s'il n'est qu'une impertinence d'extrême-droite.

C'est l'indépendance, la générosité libre, le désintéressement libre qui a fait le succès de Galtier. C'est lui notamment qui donna une Tribune à des hommes de gauche que la conspiration stalinienne réduisait au silence ; voir par exemple le numéro sur le stalinisme auquel collabora Victor Serge.

La nouvelle équipe, prudente, n'annonce pas son programme. Elle écrit simplement : « Vous retrouverez, dans les numéros suivants, ces coups de gueule, ces polémiques, ces dossiers révélateurs, ces enquêtes qui ont fait et feront la gloire du « Crapouillot ».

Oui, à condition que ces coups de gueule ne soient pas platement anti-gaullistes, mais qu'ils soient l'expression d'une véritable indépendance. De la part de « Minute », c'est beaucoup espérer.